

## PLAN REGIONAL de Piégeage de Printemps en AURA

### Rappel réglementaire

Depuis 2013\*, en tant qu'OVS, la FRGDS et ses déclinaisons départementales (SA GDS et GDSA) ont la charge de la surveillance et la lutte contre le frelon asiatique. La mise en œuvre, l'organisation et la coordination du piégeage de printemps fait partie de cette délégation de mission par l'Etat.

### Travaux régionaux

Depuis l'automne 2021, la FRGDS et son réseau départemental ont édifié un groupe de travail visant la mise en place d'un plan régional de piégeage. Il s'agit d'une **opération expérimentale de piégeage de printemps, structurée et encadrée, sur le territoire AURA et pour une durée de 3 ans.**

Le groupe de travail a établi un protocole détaillé avec des obligations de moyens et de résultats (cf. paragraphe « Protocole régional »).

Ce programme régional s'appuie sur un réseau de volontaires motivés et coordonnés et s'inscrit parfaitement dans le plan National diffusé début février 2022 par le groupe de travail « frelons asiatiques » (qui comprend ADA France, FNOSAD, GDS France, GNTSA, ITSAP).

Grâce à ces travaux l'expérimentation a pu démarrer début mars 2022 sur 12-13 sites remarquables.

### Les objectifs du plan de piégeage

« En ayant un impact limité sur la biodiversité, il s'agit d'évaluer l'efficacité du piégeage de printemps par rapport à l'installation des nids secondaires à l'été et ses conséquences sur les ruchers des zones piégées »

**L'impact positif sera donc évalué à la fois par :**

- le nombre de fondatrices capturées,
- la diminution du nombre de nids dans le temps (jusqu'à 2ans après la fin de l'expérimentation),
- une baisse de la prédation sur les ruchers,

*La sélectivité des pièges pourra aussi être évaluée sur la base des données consolidées.*

*NB : \* Plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés, au niveau européen et national, dans l'objectif de limiter sa diffusion et favoriser la lutte depuis la découverte du FA en France en 2004.*

*La note de service de la DGAL du ministère de l'agriculture daté du 10 mai 2013 définit les mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du frelon asiatique sur les colonies d'abeilles domestiques et cette note précise que ce sont les GDS qui ont la charge de coordonner et d'animer un plan de lutte contre le FA dans les départements colonisés. Ceci ayant été rappelé en 2017 par le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes.*

## « Vous avez lancé ou financé une opération de piégeage ou vous projetez de le faire :

### Quels sont les points à respecter ? »

#### 1/ Respecter les bonnes pratiques de piégeage

Le piégeage de printemps, s'il est mal conduit, peut avoir des effets délétères pour la biodiversité. C'est pourquoi il est impératif de travailler de manière collective et structurée, en organisant et harmonisant les pratiques de piégeage.

\*Cf. le chapitre « Les bonnes pratiques pour un piégeage de printemps efficace du Plan National » : lien [Plan National Piégeage de Printemps Frelon Asiatique](#)

Sur la page <https://www.frgdsaura.fr/plan-regional-de-piegeage-de-printemps-des-frelons-asiatiques.html>

#### 2/ S'inscrire dans une démarche collective

Le piégeage de printemps est encore au stade expérimental, il convient de mesurer et suivre son efficacité dans le temps. **La FRGDS et son réseau départemental sont structurés et mobilisés pour encadrer une démarche collective et collecter les indicateurs** (cf. les fiches de suivi au paragraphe « Protocole régional ») **qui seront exploités et analysés via un outil communautaire** et transmis également au niveau national.

#### A qui s'adresser ?

Le **REFERENT DEPARTEMENTAL** qui est la **structure GDS** (sections apicoles départementales de la FRGDS), est l'interlocuteur privilégié pour faire remonter l'ensemble des actions de piégeage (sites, données et résultats de terrain, etc ...) sur votre territoire. Voici la liste des contacts **en AURA**.

Section apicole	Dép	Contact	
GDS de l'Ain	<b>1</b>	Georges PICOT	picot.frelon.ain@orange.fr
GDS de l'Allier	<b>3</b>	GDS03	gds03@reseaugds.com
GDS de l'Ardèche	<b>7</b>	Fabrice MEJEAN	fabrice.mejean.gds07@reseaugds.com
GDS du Cantal	<b>15</b>	Florence PORET	florence.poret.gds15@reseaugds.com
GDS de la Drôme	<b>26</b>	Mathilde COTTE	mathilde.cotte.gds26@reseaugds.com
GDS de l'Isère	<b>38</b>	Adeline MOYNE-PICARD	adeline.moyne-picard.gds38@reseaugds.com
GDS de la Haute Loire	<b>43</b>	GDS43	gds43@reseaugds.com
GDS de la Loire	<b>42</b>	Samuel FESSY	sam.fessy@gmail.com
GDS du Puy de Dôme	<b>63</b>	Jérôme CHEVARIN	jerome.chevarin@gmail.com
GDS du Rhône	<b>69</b>	Laurine SAUVE	laurine.sauve.gds69@reseaugds.com
GDS des Savoie	<b>73-74</b>	Mathilde PIRAPREZ	mathilde.piraprez.gdsdessavoie@reseaugds.com

## PROTOCOLE régional de Piégeage

### La mise en place des pièges

#### Où piéger ?

Les zones à privilégier sont :

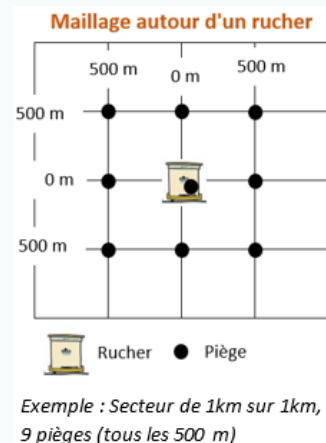
- Ruchers impactés la saison précédente par une forte prédation,
- Forte densité de nids en saison précédente (détruits ou non)
- Lieux particuliers (vergers, le long de grands cours d'eau ...)

**Surface couverte et densité de pièges : 1 km<sup>2</sup> ou 2 km<sup>2</sup>**, selon le terrain et l'objectif du piégeage sur la zone ciblée. Si le terrain le permet, respect de l'espacement entre les pièges : 400-500m, ce qui fait :

- 1 km<sup>2</sup> : 9 pièges (carré, espacement 500m, 3 x 3)
- 2 km<sup>2</sup> : 15 (rectangle, espacement 500m, 3 x 5) à 25 pièges (carré, 400m, 5 x 5)

#### Hauteur et Orientation des pièges

→ Le piège doit être placé à au moins à 20cm du sol (2 hauteurs de palettes ou moellon). Exposition ensoleillée.



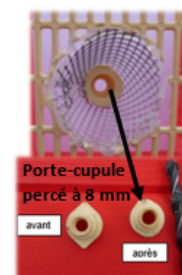
#### Quels pièges utiliser ?

##### MODELE DE PIEGES



Utiliser des pièges à **sélection physique de type nasse – caisse (Jabeprode ou RedTrap \*)**, équipés de cônes d'entrée dont l'orifice doit être adapté à la taille du frelon asiatique, afin de retenir les fondatrices et ouvrières et exclure l'entrée d'insectes plus gros (ex : Frelon européen) en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles. **Les bouteilles sont à bannir !!!**

→ \* Voir en annexe, les différents modèles de piège utilisables.



- Mettre un **plexi** sous le couvercle afin de visualiser les frelons avant l'ouverture complète.
- **Intérieur du piège** doit être dans la **pénombre**, la lumière provenant uniquement des faces munies de cônes.

#### Quand piéger ?



**Date de début :** Début à partir de février, après les dernières gelées, quand on a 3 jours > 12°C

**Durée :** Pendant 8 semaines avec fin obligatoirement au 15/05 ou avant si la sélectivité diminue.

#### Quels appâts ?

Usage d'un mélange liquide : **1/3 bière, 1/3 sirop de fruits rouges et 1/3 vin** (blanc ou rouge) ; à mettre dans un contenant **protégé par une grille** pour ne pas être accessible aux insectes et éviter les noyades.



- La diffusion dépend de la **fraicheur de l'appât**. Plus les températures sont élevées plus l'attractivité baisse rapidement.
- Placer une petite coupelle ou éponge dans le piège accessible par les frelons pour une **meilleure diffusion des effluves** (brassage par les insectes) et maintenir en vie des insectes piégés **pour attirance**.
- Il est intéressant de laisser des cadavres de frelon pour **attirer les congénères** (broyés ou non).

## Informer le grand public

... sur la présence des pièges afin de le sensibiliser et aussi d'éviter le vandalisme, en plaçant des **panneaux A4 ou étiquettes** à proximité ou sur les pièges. Voir exemples en annexe.



## Renseigner la fiche descriptive de la zone piégée

A l'installation du site de piégeage, retourner le document complété à votre référent départemental. Ce document est incontournable pour la cartographie des sites ! → **Demander la version électronique tableur Excel à votre référent départemental.**

Données : Département, Communes concernées, Motivation du choix de la zone (nb de nid détruits, non détruits, prédation rucher...), Surface couverte, Type de pièges et appâts, Nombre pièges, Date de début, Date de fin, Personne responsable, Exposition dominante, Floraison dominante, Nombre de ruches sur la zone, Plan de la zone

**Cf. la fiche descriptive du secteur (Annexe 1)**

## Comment faire le suivi de relevé des pièges ?



## Engagement des piègeurs

Au préalable, le piègeur s'engage auprès de sa commune/mairie du secteur, avoir pris connaissance du plan Régional/National en renvoyant le formulaire au référent.

**Cf. l'Annexe 3 du plan national**

## Les Etapes du relevé :



**Impératif** : Le relevé des pièges doit se faire **au minimum 1 fois par semaine !**

**1**

**Euthanasier à l'aide d'une bombe aérosol de froid** (10-20€/bombe en magasin de bricolage, jardinerie). Repérer les insectes et diffuser le froid par le cône, la grille ou par l'entrebâillement de l'ouverture.

**2**

**Trier les insectes collectés et ensacher.** Catégories à comptabiliser : FA, FE, guêpe, mouche, papillon et autres. Au choix : faire un sachet par catégorie ou un sachet par piège, congélation si identification par un expert ensuite.

**3**

**Renseigner la fiche de relevé des pièges**



Pour chaque relevé, **renseigner directement les données de terrain sur la fiche de relevé** (Date du relevé, Numéro du relevé, Nom de l'intervenant, Référence du site du piégeage, Numéro du piège, le nombre d'insectes par catégorie)

**ET Renvoyer ce document à votre référent départemental, afin qu'il puisse consolider les données et constituer le bilan.** → **Demander la version électronique tableur Excel à votre référent départemental.**

**Cf. la fiche de relevé de pièges (Annexe 2)**



Les relevés météo peuvent être aussi intéressants (facultatifs) pour affiner l'interprétation.

**4**

**Et Renouveler l'appât pour conserver l'attractivité du piège !**

### Fiche descriptive de la zone piégée (Annexe 1)

Département	
Année	
Réf. de la zone (code, nom..)	

Communes concernées		
Motivation du choix de la zone par rapport à l'Année n-1	<input type="checkbox"/> nids non détruits :	(si oui indiquer le nb)
	<input type="checkbox"/> nids détruits :	(si oui indiquer le nb)
	<input type="checkbox"/> prédatons sur ruche :	
	<input type="checkbox"/> autre, expliquer :	

Surface couverte	
Type de pièges	
Nombre pièges	
Appâts	

Date de début	
Date de fin	

Personne responsable	
----------------------	--

Exposition dominante	
Floraison dominante	
Nb de ruches sur zone	

Plan de la zone
-----------------

→ Demander la version électronique tableur Excel à votre référent départemental.

**Fiche de relevé de pièges (Annexe 2)**

Référence site piégeage :			
Date relevé :			
Relevé n° :			
Intervenant :			

Légende : HS : piège hors service (piège absent, renversé, ouvert, sans appât...)  
FA : frelon asiatique, FE : frelon européen, G : guêpe, P : papillon, M : mouche, D : divers

N° piège	HS	FA	FE	G	P	M	D	% de sélectivité
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								
22								
23								
24								
25								
<b>TOTAL</b>								

→ Demander la version électronique tableur Excel à votre référent départemental.



**Fiche de suivi météorologique (Annexe 3)**

Période :	Date début		Date fin	
Référence site piégeage :				
Intervenant :				

Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8
Ensoleillement <i>(sur la semaine)</i>								
Température moyenne en journée <i>(sur la semaine)</i>								
Température moyenne en nuit <i>(sur la semaine)</i>								
Observations particulières <i>(sur la semaine)</i>								

Ensoleillement sur la semaine : très ensoleillée +++ // moyennement ++ // faiblement + // pas du tout 0

Température moyenne journée estimée sur la semaine : >12°C +++ // entre 5°C et 12°C ++ // entre 0°C et 5°C + // négative 0

Température moyenne nuit estimée sur la semaine : >12°C +++ // entre 5°C et 12°C ++ // entre 0°C et 5°C + // négative 0

Observations particulières sur la semaine : **Pluie** (forte, faible, modérée, continue ou intermittente), **vent** (fort, faible, modéré, continu ou intermittent), neige, tempête, orage, grêle, ....

**Exemple panneau à placer  
à proximité du piège**

**EXPERIMENTATION DE PIEGEAGE DES FRELONS  
ASIATIQUES**

Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les abeilles. C'est pourquoi il est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique depuis 2012 et au niveau européen dans la liste des espèces exotiques envahissantes depuis 2016. En effet, n'étant pas naturellement présent sur notre territoire, il déséquilibre l'écosystème et exerce une pression non négligeable sur la biodiversité du fait de sa forte population et de son régime alimentaire (abeilles, guêpes, coccinelles ...).

Dans le cadre du programme de lutte contre le frelon asiatique, le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme réalise une expérimentation de piégeage de printemps. L'objectif est de connaître l'impact du piégeage des fondatrices sur le nombre de nouveaux nids créés.

Pour votre sécurité, ne touchez pas aux pièges !

En cas de besoin, vous pouvez contacter le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme au 04 75 78 48 30.



**Exemple d'étiquette à placer sur le piège**

	<p><b>Action de lutte contre le Frelon Asiatique sur les Savoie</b></p>
	<p>Ces pièges sont installés afin de lutter au mieux contre l'invasion du Frelon Asiatique sur les deux Savoie.</p>
	<p>Ces pièges appartiennent à la Section Apicole du GDS des Savoie, qui travaille avec ses apiculteurs adhérents pour quadriller au mieux l'ensemble du territoire et avoir un suivi d'infestation.</p>
	<p>Pour plus d'informations, contactez le 07 77 99 42 56 ou le 04 79 70 78 24</p>



**Responsable Frelon Asiatique 73 :**

**BONNIVARD Yves : 06 10 40 80 60**

## Modèles de piège utilisés dans la Région AuRA

Des pièges à sélection physique de type **nasses**, équipés de cônes d'entrée, afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles. L'orifice d'entrée doit être adapté à la taille du frelon asiatique (diamètre 8 mm) et exclure l'entrée d'insectes plus gros (ex : Frelon européen), afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles de plus petites tailles.

Placer l'appât\* (**mélange bière, vin blanc et sirop de cassis**) dans un compartiment le + large possible de manière à avoir une grande surface d'évaporation pour une bonne diffusion par courant d'air naturel des effluves émises les appâts.



- **Pièges Jabeprode Complet ou artisanaux**



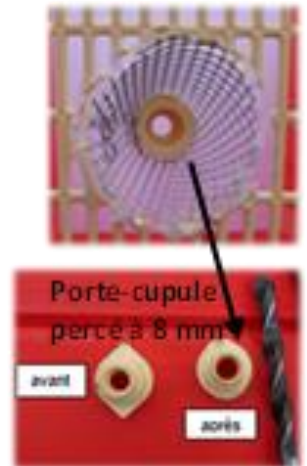


- **Piège Redtrap recalibré**



Il est nécessaire de **recalibrer l'entrée à 8mm** = taille maximale du thorax du frelon asiatique. Le thorax du frelon européen étant plus imposant, celui-ci ne pourra entrer par cet orifice.

Pour se faire, utiliser un porte-cupule, agrandir le diamètre à 8mm (perceuse), tailler les ailettes et le fixer dans le cône.



- **Pièges Lechevallier**

Piège constitué d'une grille à reine cintrée, entre 1 fond et 2 plaques horizontales, dans laquelle sont enfichés plusieurs petits cônes (6).

